



Informations à l'attention des candidats-chauffeurs de taxis

OUVERTURE DES GUICHETS DE LA DIRECTION DES TAXIS

Lundi – Mardi – Vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi fermé toute la journée

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

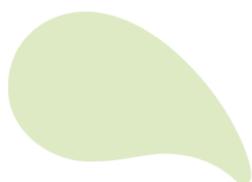
Adresse	C.C.N. – Niveau 1,5 Rue du Progrès, 80/1, 1035 Bruxelles
Téléphone	02/204.14.04
Téléfax	02/204.15.65
Site internet	http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/professionnels/chauffeurs-taxis

Mise à jour novembre 2017



Table des matières

Avertissements, conseils et règlement d'ordre intérieur	3
Séance d'information métier (Jobday).....	5
Parcours de formation pour l'accès à la profession de chauffeur de taxi selon l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur du 29 mars 2007.....	6
Tests de sélection : les compétences à évaluer.....	7
Cours théoriques obligatoires (Bruxelles-Formation)	10
Examens régionaux : les matières	12
Formation pratique : le stage.....	14
Dossier de fin de formation - Délivrance du certificat de capacité définitif.....	15





Avertissements, conseils et règlement d'ordre intérieur

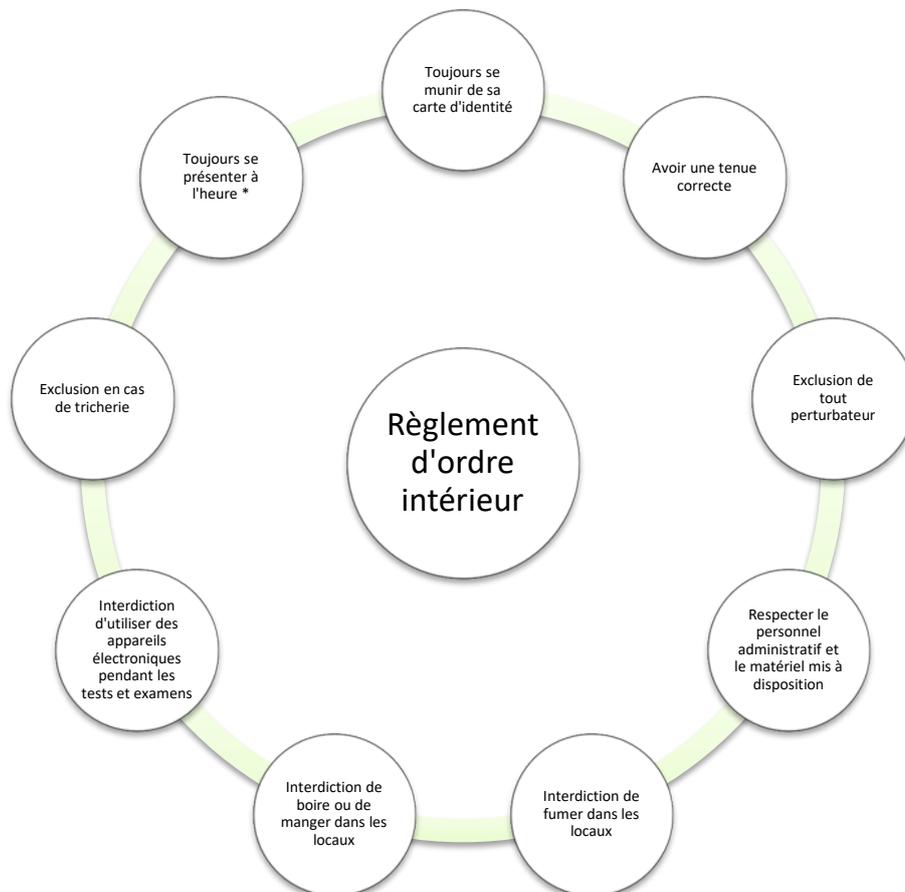
Pour débiter le métier de chauffeur de taxi, une connaissance pratique de base des rues et lieux communs de la Région de Bruxelles-Capitale est souhaitable.

Tout candidat qui s'engage dans le parcours de formation professionnelle, doit veiller à se rendre disponible pendant toute la durée des tests (2 demi-jours), des cours (7 jours), des examens (2 demi-jours), de la formation pratique (stage de 6 mois à 1 an) et du cours de conduite écologique (1 demi-jour).

Effectuez, dès la réussite des tests de sélection, les démarches pour l'obtention du certificat de sélection médicale.

Remarque : Pour l'obtention du certificat de sélection médicale (ou l'attestation d'aptitude délivrée en application de la réglementation fédérale), s'adresser au Service Public Fédéral de la Santé Publique de la famille : MEDEX, Tél. : 02/524.97.97 de 9h00 à 12h00. La date de validité doit être mentionnée sur le permis de conduire (cette procédure s'effectue auprès de votre administration communale).

Dès la réussite de vos tests de sélection, achetez un guide des rues de la Région de Bruxelles-Capitale.



* La ponctualité est de rigueur dans tout le parcours professionnel. Il est conseillé de se présenter à l'avance à chaque rendez-vous. Le retard entrainera le refus d'accès aux locaux.



NE FAITES PAS LA FILE AUX GUICHETS ! GAGNEZ DU TEMPS !

DÉMARCHE POUR DÉBUTER LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Après lecture de ces informations, si vous souhaitez devenir chauffeur de taxi, veuillez

1. consulter l'agenda des séances d'information sur le site <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/professionnels/chauffeurs-taxis>
2. compléter le formulaire sur le site www.brusselstaxi.be section CANDIDATURE,
3. vous présenter à la séance d'information muni de plusieurs copies de votre CV et de votre lettre de motivation.



Séance d'information métier (Jobday)

En quoi consiste la séance d'information ?

La Direction des Taxis, en collaboration avec ACTIRIS, organise des séances d'information à l'attention des demandeurs d'emploi.

Au cours de ces séances, les professionnels du secteur taxi sont invités à parler de leur expérience et du métier de taximan.

Déroulement des séances d'information :

- 1) « Accueil » par la Direction des Taxis et Actiris
- 2) « Parcours d'accès à la profession » par la Direction des Taxis.
- 3) « Métier de taximan » par les professionnels du taxi bruxellois.
- 4) JOBDAY : rencontre entre les employeurs et les futurs employés.

Tous les employeurs, en recherche de nouveaux chauffeurs à former, sont invités au CCN – Centre des Communications du Nord - rue du Progrès, 80 à 1035 BRUXELLES (accueil côté sud – escalator à côté du Quick) **ou** Actiris (tour Astro) – Avenue de l'Astronomie 14 à 1210 BRUXELLES (lieu déterminé selon l'agenda).

Intérêt à participer à une séance d'information

Lorsque vous participez à une séance d'information, vous pourrez :

- poser toutes vos questions,
- participer à un Jobday pour peut-être rencontrer votre futur employeur.

Modalités de participation

1. consulter l'agenda des séances d'information sur le site <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/professionnels/chauffeurs-taxis>
2. compléter le formulaire sur le site www.brusselstaxi.be section CANDIDATURE,

Comment participer à une séance d'information ?

Présentez-vous avec les documents suivants :

- votre carte d'identité,
- des copies de votre CV,
- des copies de votre lettre de motivation.

Certaines séances d'information ont lieu à la tour Astro (Actiris). Merci de vous référer à l'agenda disponible sur <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/partners/professionnels/chauffeurs-taxis> pour connaître le lieu de la séance d'information.



Parcours de formation pour l'accès à la profession de chauffeur de taxi

(Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur du 29 mars 2007)

Tests de sélection

- Disponibilité à prévoir : 2 demi-jours
- 4 étapes
- À la Direction des Taxis - CCN - Rue du Progrès 80/1 - 1035 BRUXELLES

Cours

- Disponibilité à prévoir : 7 jours
- **Obligatoires** avant ou pendant la formation pratique (stage)
- À Bruxelles-Formation Chaussée de Mons 1440 - 1070 BRUXELLES

Examen théorique

- Disponibilité à prévoir : 2 demi-jours
- **Obligatoire** avant ou pendant la formation pratique (Stage)
- Matières : législation taxi et lecture de carte
- À la Direction des Taxis - CCN - Rue du Progrès 80/1 - 1035 BRUXELLES

Formation pratique

- Disponibilité à prévoir : équivalent six mois temps plein sur un an
- Délivrance d'un **certificat de capacité provisoire** pour la formation pratique (Stage)
- S'effectue auprès d'un employeur du secteur taxi
- 1/2 jour de formation en conduite écologique **obligatoire** à partir du 4^e mois du stage

Dossier de formation

- Remise du dossier de fin de formation
- Vérification du dossier de fin de formation par la cellule formation professionnelle de la Direction des Taxis
- **Décision de l'Administration** quant à la délivrance du **certificat de capacité définitif**



Tests de sélection : les compétences à évaluer

- Concevoir rapidement de nouvelles solutions et continuer à travailler efficacement.
- Passer sans difficulté à des situations nouvelles, des tâches nouvelles ou changeantes

Flexibilité



- Écouter et comprendre le message des autres, demander des explications si ce n'est pas clair

Ecoute active



- Montrer du dévouement au travail et agir d'une manière cohérente.
- Traiter les informations, les collègues et les clients d'une manière appropriée et respectueuse.

Confiance



- Continuer à être performant lorsque la charge de travail est élevée; lorsqu'il y a des résistances ou des circonstances inattendues
- Réussir à garder vos émotions sous contrôle et à rester confiant en vos propres capacités

Résistance au stress



- S'engager entièrement dans son travail en donnant toujours le meilleur de soi-même pour assurer la qualité du service

Engagement



- Respecter les idées, opinions et personnes
- Respecter les procédures, la structure de l'entreprise et les instructions données
- Travailler avec discipline, selon ses principes et celles de l'entreprise, être équitable, respecter la confidentialité et les engagements, éviter toute partialité

Respect, tolérance et fiabilité



- Accompagner le client de façon adéquate et l'aider dans son processus de décision.
- Mettre le client au premier plan en lui fournissant un service personnalisé et en entretenant des contacts constructifs

Attitude orientée clients



- Pourquoi vouloir s'engager dans le métier?

Motivation



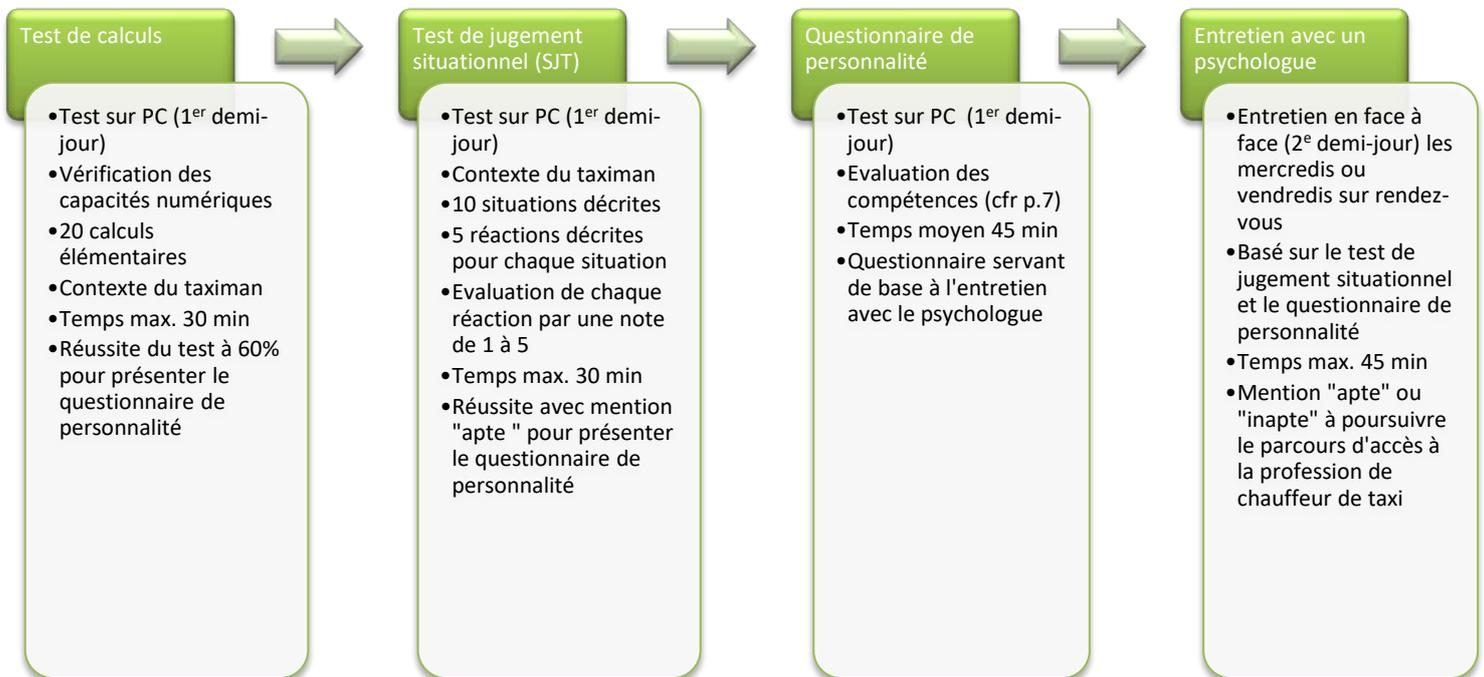
- Comprendre les devoirs et obligations liés au métier

Compréhension de la fonction





Déroulement des tests de sélection : les 4 étapes



Comment s'inscrire aux tests de sélection ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction des Taxis avec les documents originaux suivants :

- votre carte d'identité (vous devez avoir 21 ans),
- votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente,
- un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois,
- 20€ payables par Bancontact pour les droits d'inscription aux cours. Si vous avez des revenus inférieurs ou égaux au minimum des moyens d'existence, votre inscription sera gratuite uniquement sur présentation d'une attestation du CPAS. **Les droits d'inscription ne sont valables que pour la session des tests déterminée lors de l'inscription. Si vous êtes absent à l'un des tests, vous devrez à nouveau payer.**

Les ressortissants étrangers sont, en outre, tenus de présenter :

- Le permis de travail (pour les ressortissants des pays hors Union européenne) **ou** une composition de ménage (pour les ressortissants des pays hors Union européenne mariés avec une personne de nationalité belge).
- Une attestation émanant de leur ambassade ou tout autre document établissant leur bonne conduite, vie et mœurs antérieures à leur période de séjour en Belgique, ou le cas échéant, la preuve qu'ils bénéficient du statut de réfugié politique **ou** un historique des résidences prouvant le séjour légal et de manière ininterrompue en Belgique depuis plus de 5 ans.



Comment connaître les résultats ?

Le résultat final à l'ensemble des tests sera communiqué au candidat par courrier recommandé.

Comment se réinscrire en cas d'échec ?

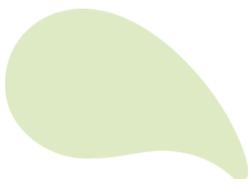
Les candidats qui échouent au test de calculs et/ou au test de jugement situationnel (SJT) ne peuvent présenter ni le questionnaire de personnalité ni l'entretien avec les psychologues.

Les candidats qui ont réussi les tests de calculs et test de jugement situationnel mais qui échouent à l'entretien ne devront représenter, à une prochaine inscription, que le questionnaire de personnalité et l'entretien.

Une absence à un test entraîne un échec, sauf si le candidat présente un certificat médical.

Après un échec, le candidat doit attendre 4 mois avant de se réinscrire.

Après trois échecs consécutifs, le candidat doit attendre 3 ans avant de pouvoir se réinscrire.





Cours théoriques obligatoires (Bruxelles-Formation)

Séance d'accueil administratif **obligatoire** (1/2 jour)

- Etablir un dossier de formation
- Documents nécessaires:
 - Carte d'identité,
 - Formulaire A15/Formation délivré par Actiris,
 - Demande de formation interrégionale si vous habitez hors de la RBC (à obtenir auprès du VDAB ou Forem),
 - Attestation du CPAS si nécessaire,
 - Vignette mutuelle,
 - N° de compte bancaire.

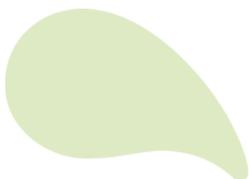
Formation générale théorique (5 jours)

- De 8h00 à 11h30 et de 12h00 à 15h30
- Programme de cours:
 - Législation taxi,
 - Lecture de cartes,
 - Législation sociale
 - Aspects pratiques,
 - Mobilité en RBC,
 - Image de marque du taxi,
 - sécurité routière,
 - Conduite,
 - Risques du métier,
 - Comité consultatif,
 - Procédure de contrôle,
 - Démarches aux guichets,
 - Pénalités.

Formation à la communication orientée clients (2 jours)

- De 8h00 à 11h30 et de 12h00 à 15h30
- Programme de cours:
 - Service client,
 - Savoir communiquer,
 - Communication difficile.

Un syllabus vous sera donné au début du cours avec la matière à étudier pour les examens régionaux !





Comment s'inscrire aux cours ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction des Taxis avec les documents originaux suivants :

- votre carte d'identité (vous devez avoir 21 ans),
- votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente,
- une photo d'identité récente,
- un nouvel extrait de casier judiciaire si votre inscription aux tests de sélection date de plus de 3 mois,
- l'attestation de réussite aux tests de sélection,
- 38€ payables par Bancontact pour les droits d'inscription aux cours. Si vous avez des revenus inférieurs ou égaux au minimum des moyens d'existence, votre inscription sera gratuite uniquement sur présentation d'une attestation du CPAS. **Les droits d'inscription ne sont valables que pour la session de cours déterminée lors de l'inscription. Si vous êtes absent pour l'accueil administratif ou une journée de cours, vous devrez à nouveau payer.**

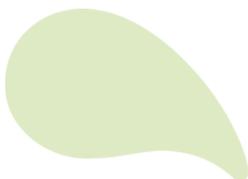
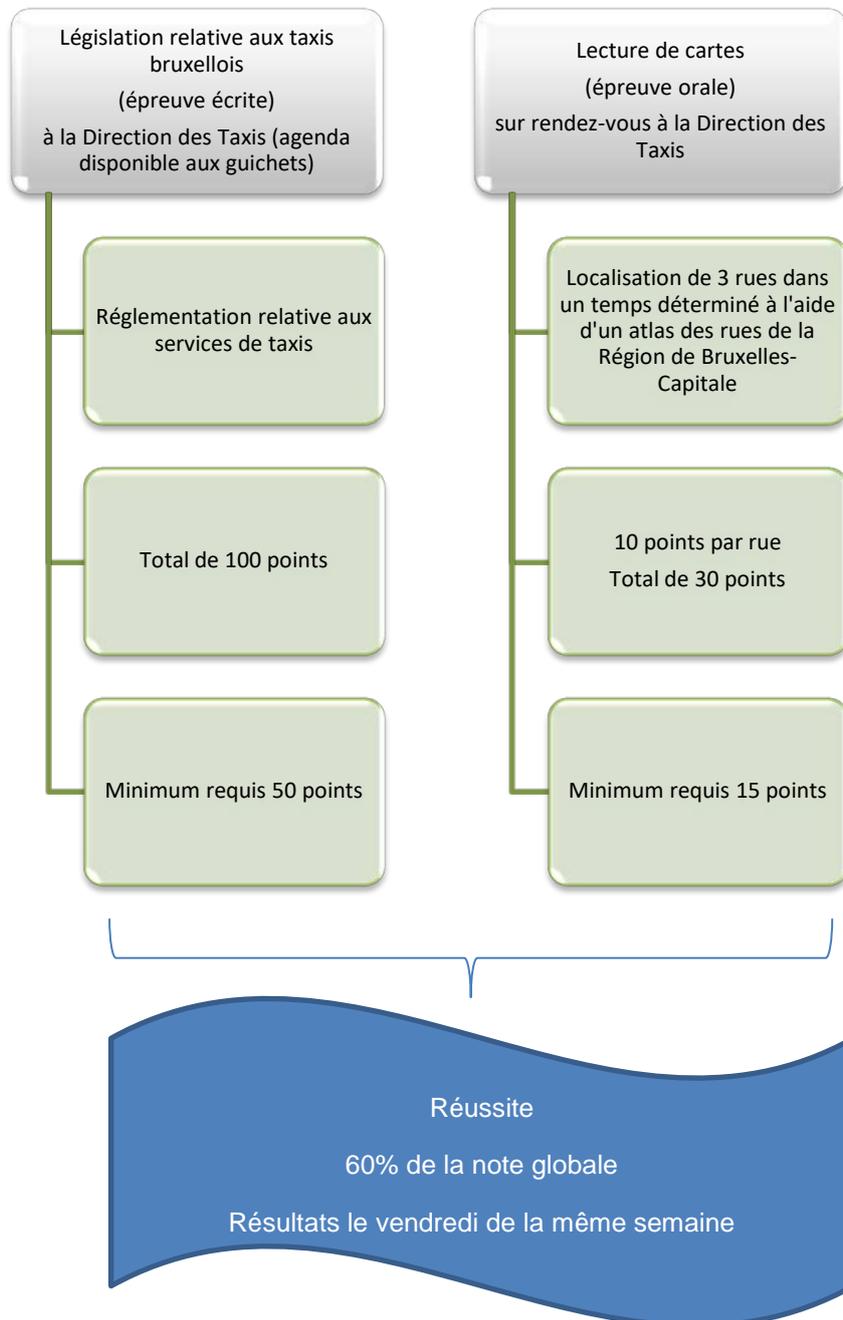
Les ressortissants étrangers sont, en outre, tenus de présenter :

- Le permis de travail (pour les ressortissants des pays hors Union européenne) **ou** une composition de ménage (pour les ressortissants des pays hors Union européenne mariés avec une personne de nationalité belge).
- Une attestation émanant de leur ambassade ou tout autre document établissant leur bonne conduite, vie et mœurs antérieures à leur période de séjour en Belgique, ou le cas échéant, la preuve qu'ils bénéficient du statut de réfugié politique **ou** un historique des résidences prouvant le séjour légal et de manière ininterrompue en Belgique depuis plus de 5 ans.





Examens régionaux : les matières





Comment s'inscrire aux examens régionaux ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction des Taxis avec les documents originaux suivants :

- votre carte d'identité (vous devez avoir 21 ans),
- votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente,
- un nouvel extrait de casier judiciaire si votre inscription date de plus de 3 mois,
- l'attestation de présence à tous les cours organisés par Bruxelles Formation,
- 19€ payables par Bancontact pour les droits d'inscription aux examens. Si vous avez des revenus inférieurs ou égaux au minimum des moyens d'existence, votre inscription sera gratuite uniquement sur présentation d'une attestation du CPAS. **Les droits d'inscription ne sont valables que pour la session d'examens déterminée lors de l'inscription. Si vous êtes absent, vous devrez à nouveau payer.**

Les ressortissants étrangers sont, en outre, tenus de présenter :

- Le permis de travail (pour les ressortissants des pays hors Union européenne) **ou** une composition de ménage (pour les ressortissants des pays hors Union européenne mariés avec une personne de nationalité belge).
- Une attestation émanant de leur ambassade ou tout autre document établissant leur bonne conduite, vie et mœurs antérieures à leur période de séjour en Belgique, ou le cas échéant, la preuve qu'ils bénéficient du statut de réfugié politique **ou** un historique des résidences prouvant le séjour légal et de manière ininterrompue en Belgique depuis plus de 5 ans.

Comment connaître les résultats ?

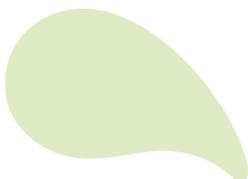
Les résultats sont proclamés la semaine de la session d'examen. Une attestation de réussite est délivrée. En cas d'échec, un courrier recommandé vous sera envoyé.

Comment se réinscrire en cas d'échec ?

Une absence à un test entraîne un échec sauf si le candidat présente un certificat médical.

Après un échec, le candidat doit attendre 4 mois avant de se réinscrire.

Après trois échecs consécutifs, le candidat doit attendre 3 ans avant de pouvoir se réinscrire.





Formation pratique : le stage

Documents pour l'obtention du certificat de capacité provisoire



Concrètement : Prise en charge de la formation par l'employeur !

L'employeur forme son nouveau chauffeur sur les aspects ci-dessous :

Durée de formation

équivalent six mois temps plein sur un an (exemple: six mois temps plein ou un an mi-temps).

Aspects pratiques

Topographie de la région de Bruxelles-Capitale

Localisation des principaux lieux publics

Tenue de la feuille de route

Utilisation du taximètre

Cours de conduite écologique

Inscription sur rendez-vous : appelez Mme Mathy au 02/204.18.17

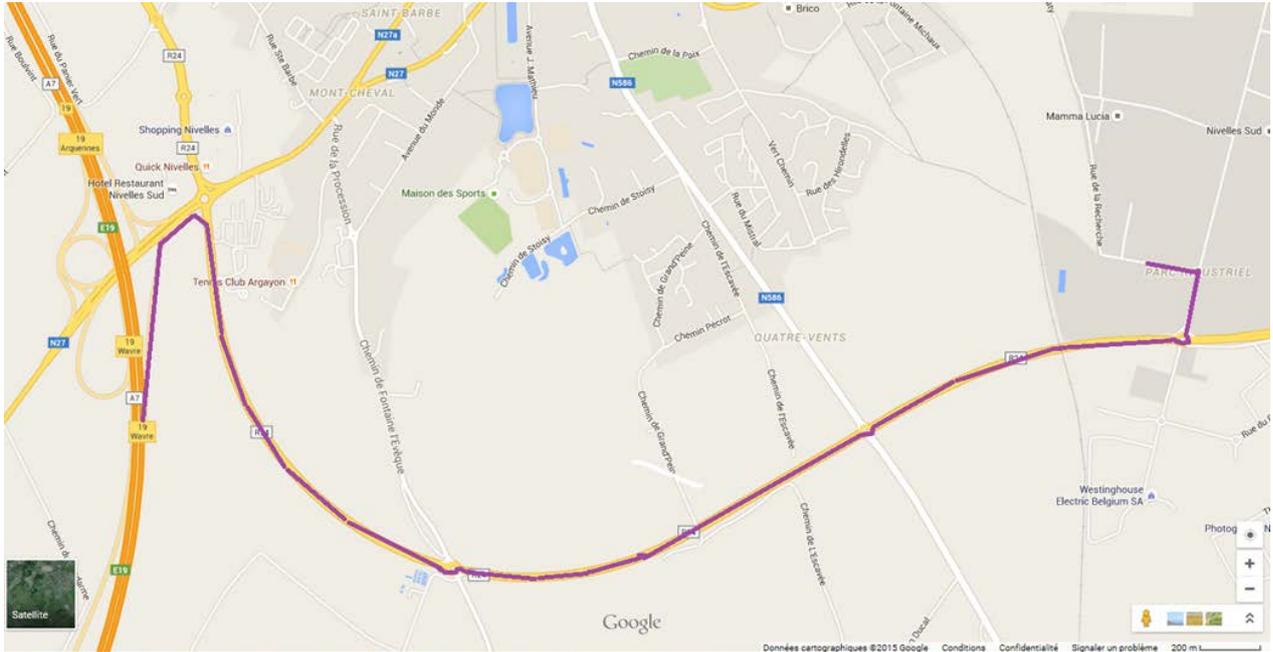
Obligatoire dès le 4^e mois de formation pratique

1/2 jour à l'Ecole Peugeot de Maîtrise Automobile (Rue de la Recherche 1400 Nivelles) (Plan ci-après)

Apprentissage pour diminuer l'empreinte écologique, stimuler des économies et favoriser une conduite préventive.



Plan d'accès pour la conduite écologique



Dossier de fin de formation - Délivrance du certificat de capacité définitif

Dossier de fin de formation



- Attestation de suivi des cours de formation
- Attestation de réussite de l'examen régional
- Attestation de l'employeur sur la formation pratique (formulaire-type)
- Feuilles de route
- Fiches de salaire de toute la période de formation pratique
- Attestation de conduite écologique
- Appréciations externes éventuelles

Pour la délivrance du certificat de capacité définitif



- Accord positif du dossier de fin de formation*
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- 5€ payable par Bancontact
- Nouveau contrat de travail et Dimona si les précédents ont expiré

* En cas de refus de délivrance de certificat de capacité définitif, un recommandé vous sera envoyé.